

**DECISION N° 223-2024 –  
ACCOMPAGNEMENT DANS L'ELABORATION D'UNE STRATEGIE SUR  
L'ECONOMIE CIRCULAIRE**

**Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

**Vu** la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et plus particulièrement son titre trois : « *FAVORISER LE RÉEMPLOI ET LA RÉUTILISATION AINSI QUE L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ ET SERVICIELLE DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE* »

**Vu** le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

**Vu** la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

**Vu** la délibération n°2024.012.07.02 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 07 février 2024 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial suivant la consultation publique de la Communauté de Communes de Forez-Est,

**Vu** la délibération n°2021.019.03.11 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 3 novembre 2021 validant la signature et l'engagement de l'EPCI dans un « Contrat d'Objectifs Territorial (COT) » avec l'ADEME,

**Vu** la délibération n°2023.006.13.12 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 13 décembre 2023 validant le plan d'actions établi dans le cadre du COT et notamment le volet Economie Circulaire de ce plan d'action,

**Considérant** la proposition technique et financière de l'entreprise Ginger BURGEAP Région Centre-Est, dont le siège social est 19 Rue de la Villette, 69425 LYON Cedex 03 quant à la réalisation d'un accompagnement technique à l'élaboration d'une stratégie économie circulaire pour un montant toutes taxes comprises de 36 063,60 € et ce aux termes du devis rapporté en annexe et suite à la négociation menée par l'acheteuse publique en date du 12 novembre 2024,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

D'approuver et de signer le devis de l'Entreprise Ginger BURGEAP sise au 19 Rue de la Villette, 69425 LYON Cedex 03, pour un prix toutes taxes comprises de 36 063,60 € et de passer commande de l'accompagnement à l'élaboration d'une stratégie économie circulaire.

**ARTICLE 2**

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS

Fait à FEURS (Loire),  
Le 18/11/2024

**Le Président,**  
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20241118-223-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2024